

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 décembre 2015 – 20h00

Présents : Mr ROUGALE Alain, Mr BOUVIER Jean-Pierre, Mr VALLIER Sébastien, Mr PECOUL Michel-Pierre, Mr GODEAU Christian, Mme NOUEN Marie-Ange, Mr CALVEZ Gilles, Mr COTTE Cyril, Mr LIEVEAUX Jean-Paul, Mr GRABIAS Franck, Mr MARTIN Frédéric

Secrétaire : Mr VALLIER Sébastien

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 20h06.

Mr Le Maire ouvre le conseil en proposant une information sur le résultat concernant notre commune de l'étude Stratorial commandée par la Communauté de communes du Trièves. Le contexte financier difficile de la communauté de communes est rappelé. M. BOUVIER insiste également sur la situation compliquée de notre commune, dans la mesure où la capacité d'épargne est quasi nulle voir négative au compte administratif 2014.

M. LIEVEAUX demande s'il est possible de fournir l'étude pour la communauté de communes.

M. le Maire répond que c'est possible, cette étude étant publique.

Mr Calvez rappelle l'impact négatif sur la fréquentation du foyer nordique et la vente de redevance de ski de fond du retrait total de la subvention de la communauté de communes au transport des sorties scolaires des écoles ayant délégué leur compétence à notre communauté de communes.

LES DELIBERATIONS :

2015-84 : Budget 2016 autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%.

Mr le Maire donne la parole à Mr BOUVIER.

Mr BOUVIER présente la délibération. L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2016 prévu en mars, et afin de ne pas risquer des ruptures de paiements, il apparaît nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Mr CALVEZ remarque qu'en comparant les ouvertures de crédits d'investissement depuis 2011, celles-ci sont de plus en plus importants ce qui montre que les dépenses d'investissement de la commune sont en hausse.

M. le Maire répond que c'est lié aux opérations exceptionnelles piscine, garages et maison du Grand Veymont. Il indique aussi que ce n'est pas parce que des crédits sont ouverts qu'ils doivent être utilisés.

Mr COTTE demande des précisions sur l'opération ONA. Il lui est répondu qu'il s'agit de l'opération forêt et alpages.

Mr GRABIAS demande un débat d'orientation budgétaire pour la réalisation du budget 2016.

Mr LIEVEAUX demande s'il sera fait.
Mr le Maire promet de réfléchir en ce sens.

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Considérant le besoin pour la commune de continuer à payer les prestataires notamment sur les opérations d'investissement,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les ouvertures de crédits au budget 2016 à hauteur de 25% pour les budgets suivants :**

BUDGET GENERAL

		Crédits ouverts en 2015	Ouverture anticipée des crédits en 2016
OPERATION 101	BATIMENTS	29 720 €	7 430 €
OPERATION 102	VEHICULES	67 840 €	16 960 €
OPERATION 103	ONF	3 536 €	884 €
OPERATION 104	MATERIEL	18 000 €	4 500 €
OPERATION 107	VOIRIE	7 200 €	1 800 €
OPERATION 108	EQUIPEMENTS SPORTIFS	126 815 €	31 703,75 €
OPERATION 109	MAISON GRAND VEYMONT	662 546,87 €	165 636,72 €
OPERATION 110	GARAGES Rrmec et Commune	692,29 €	173,07 €
OPERATION 111	ONA	11 214 €	2803,50 €
OPERATION 112	BALCONS EST 3 NIVEAUX	156 700 €	39 175 €
TOTAL		1 084 264,16 €	271 066,04 €

EAU-ASSAINISSEMENT

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	523,68 €	130,92 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 482 €	1 120,50 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	135 103,09 €	33 775,77 €
TOTAL		140 108,77 €	35 027,19 €

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	89 557,75 €	22 389,44 €
TOTAL		89 557,75 €	22 389,44 €

REGIE REMONTEES MECANIQUES

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 227,30 €	1 056,82 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	341 506,13 €	85 376,53 €
TOTAL		345 733,43 €	86 433,35 €

ECOLE

Chapitre 21	immobilisations corporelles	774 €	193,50 €
TOTAL		774 €	193,50 €

Vote : Pour 9 Contre Abstention 2
Mr CALVEZ, Mr LIEVEAUX

2015-85 : Décision modificative n°3 du budget des remontées mécaniques.

Monsieur le Maire expose que des études avant travaux d'investissement ont été réalisées afin de permettre la poursuite du programme de travaux sur la station : relevé topographique par hélicoptère pour la création d'une piste vers les Dolomites + étude de faisabilité du remplacement/prolongement du télésiège du Blanchon. Les crédits ouverts en début d'année au compte 203 ne suffisent pas à prendre en charge ces dépenses, il convient donc de transférer des crédits du compte 213 au compte 203.

Par ailleurs des subventions versées en 2014 qui doivent être amorties en 2015 n'ont pas été calculées dans les amortissements du budget prévisionnel 2015. Il convient donc de rajouter 2149,34 € d'ouverture de crédits en dépenses / recettes aux comptes 777 et 1391. M. le Maire rappelle que l'amortissement des travaux et des subventions sur le budget de la régie des remontées mécaniques est obligatoire.

Mr LIEVAUX demande des explications sur les relevés topographiques.

Mr le Maire explique que ces relevés ont été réalisés dans le but d'étudier la faisabilité d'une création d'une piste pour acheminer les skieurs en partant des dolomites par gravité.

Mr GRABIAS demande si les différents propriétaires sur cet itinéraire ont été associés.

Mr PECOUL précise qu'il faut faire les études avant de démarcher les propriétaires.

Mr CALVEZ voit bien la situation de ce tracé et précise toutes les contraintes notamment la nécessité d'équiper en neige de culture. Il demande si France Location participera financièrement.

Mr GRABIAS demande s'il y a eu une étude environnementale.

Mr PECOUL indique le coût très élevé de ces études qui viendront après le résultat topographique, si le projet est viable.

Mr LIEVEAUX demande des précisions sur l'étude concernant le télésiège du Blanchon.

Mr PECOUL précise qu'il va y avoir une visite obligatoire très importante sur le télésiège et qu'il faut étudier son remplacement par rapport au coût de cette visite.

Mr CALVEZ considère qu'il y a des priorités à faire dans les investissements. Le remplacement du télésiège du Blanchon lui paraît prioritaire sur le reste.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les mouvements budgétaires suivants :

- + 10 000 € au compte 203 (paiement étude)
- + 10 000 € au compte 208
- + 2 850,66 € au compte 218
- + 2149,34 € au compte 1391
- 25 000 € au compte 213
- + 2149,34 € au compte 6064
- + 2149,34 € au compte 777 (amortissements subventions complémentaires 2014)

Vote :

Pour 8

Contre 1

Abstention 2

Mr GRABIAS

Mr CALVEZ, Mr LIEVEAUX

2015-86 : décision modificative n°4 du budget GENERAL.

M. le maire expose que des travaux effectués en 2013 pour l'enfouissement des réseaux sur le parking de la maison du Grand Veymont par Orange doivent être payés. La facture a été envoyée tardivement par la société orange. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget prévisionnel, il convient de rajouter des crédits sur l'opération voirie. Il est proposé de prendre ces crédits sur l'opération 103 ONF car les dépenses prévues sur cette opération ont toutes été payées en fonctionnement de part la nature des travaux réalisés.

M. CALVEZ demande l'impact sur l'opération 103. Il lui est répondu qu'il n'y en a pas dans la mesure où le mouvement budgétaire permet de récupérer des crédits non utilisés sur cette opération et de les affecter à une autre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les mouvements budgétaires suivants :

- + 3540 € au compte 2151 opération 107 voirie
- 3540 € au compte 2117 Bois et forêt opération 103 ONF

Vote : UNANIMITE (11 POUR)

2015-87 : décision modificative n°1 du budget équipements touristiques

Monsieur PECOUL expose que des subventions versées en 2014 sur le budget des équipements touristiques qui doivent être amorties en 2015 n'ont pas été calculées dans les amortissements du budget prévisionnel 2015. Il convient donc de rajouter des crédits en dépenses / recettes aux comptes 777 et 13918. M. le Maire rappelle que l'amortissement des travaux et des subventions sur le budget de la régie des équipements touristiques est obligatoire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les mouvements budgétaires suivants :
 - + 921,10 € au compte 60611
 - + 921,10 € au compte 777
 - 921,10 € au compte 2153
 - + 921,10 € au compte 13918

Vote : UNANIMITE (11 POUR)

2015-88 : décision modificative n°2 du budget EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur VALLIER expose que des travaux concernant le chemisage des canalisations d'assainissement dans la cadre du dossier d'élimination des eaux claires parasites ont été effectués cet automne. Le montant à payer pour cette première tranche de travaux est de 75 000 € environ. La commune a reçu une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 65 875 € pour un projet de 131 750 €. Afin de permettre le paiement des factures reçues, il est nécessaire d'augmenter les crédits de dépenses et de recettes sur ce budget.

M. COTTE demande si les travaux de chemisage sont terminés.

M. VALLIER indique qu'ils reprendront en mars-avril 2016

M. GRABIAS demande si l'impact de ces travaux sur la STEP va bien être mesuré.

M. VALLIER répond qu'a priori l'effet sera insuffisant pour résoudre le problème de la surcharge hydraulique dans le réseau car il y a beaucoup d'autres problèmes dont la récupération séparée des eaux de pluie.

M. le Maire rappelle que la réhabilitation de la STEP est de toute manière exigée par la préfecture.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les mouvements budgétaires suivants :
 - + 65 875 € de recettes au compte 131 subventions d'équipement (subvention agence de l'eau pour chemisage)
 - + 65 875 € de dépenses au compte 2315 pour travaux de chemisage

Vote : UNANIMITE (11 POUR)

2015-89 : accord de principe à l'établissement d'un service commun au sein de la communauté de communes du Trièves pour l'instruction des documents d'urbanisme

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la fin au 1^{er} juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat (Direction Des Territoires) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants la préfecture avait donné un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2015.

Le conseil municipal a déjà délibéré en septembre 2015 en donnant un avis défavorable au principe de rejoindre un service mutualisé porté par la communauté de communes de la Matheysine.

La communauté de communes du TRIEVES travaille sur un projet en interne. Ils ont obtenu une prolongation de l'instruction par la préfecture pour une durée de 1 mois.

Mr Le Maire précise que pour l'instant :

- 23 sur les 28 communes ont donné un avis favorable
- 3 communes ont donné un avis défavorable
- 2 communes toujours sans réponse

M. le Maire souhaite que la commune soit solidaire du territoire et de ce projet. Cependant, à 23 communes, le projet ne sera certainement pas viable. Des contacts ont également été pris avec la Métro pour rejoindre éventuellement leur service en cas d'échec du projet Trièves et de celui de la Matheysine.

M. CALVEZ redemande le nombre d'instructions sur notre commune. M. VALLIER lui répond qu'il y a en moyenne 5 à 6 permis par an, 18 à 20 déclarations préalables et une quarantaine de certificats d'urbanisme instruits en mairie.

M. le Maire rappelle qu'en matière d'instruction d'urbanisme, sa responsabilité et celle de la commune peut être engagée et qu'il veut une assistance juridique dans la solution qui sera retenue.

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) mettant fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard le 1^{er} juillet 2015,

Considérant les différentes pistes explorées et le projet de mise à disposition à la communauté de communes du Trièves et à ses communes membres de ce service commun,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le principe de bénéficiaire de la mise à disposition du service commun mutualisé créé par la communauté de communes du TRIEVES.**

Vote : Pour 6 Contre 3 (CALVEZ, GODEAU, GRABIAS) Abstention 2 (MARTIN, LIEVEAUX)

2015-90 : approbation du projet de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et sur le réseau France Telecom au hameau Les Fraisses, tranche 2 et 3, porté par le SEDI

Monsieur CALVEZ rappelle que lors de l'intervention de Monsieur Florentin David, représentant du SEDI, au conseil municipal du 7 juillet, celui-ci avait informé le conseil municipal du projet d'enfouissement des lignes basse tension dans le hameau des Fraisses. Afin d'optimiser le financement, ces travaux s'étaleraient sur 3 ans, seuls resteraient à la charge de la commune les frais relatifs à la partie France Télécom. 3 tranches de travaux ont été définies dans le projet :

	Coût travaux sur réseaux électriques	Coût travaux sur réseau France Telecom	Total à payer par la commune
Tranche 1 (2016)	113 400 € TTC	17 518 € TTC	17 518 € TTC
Tranche 2 (2017)	56 700 € TTC	15 441 € TTC	15 441 € TTC
Tranche 3 (2019)	120 867 € TTC	20 091 € TTC	20 091 € TTC

Le conseil municipal a voté en octobre la délibération 2015-72 approuvant la mise en œuvre de la tranche 1 en 2016. Cependant, dans un souci de programmation à moyen terme des travaux, le SEDI demande à la commune de se prononcer au plus vite sur les autres tranches.

M. COTTE demande comment la commune va payer vu le contexte

M. ROUGALE répond que l'engagement financier de cette délibération est limité : si annulation il faudra rembourser 50% des frais de maîtrise d'ouvrage ou 60% des frais de maîtrise d'ouvrage et les honoraires de maîtrise d'œuvre si l'étude a commencé.

M. CALVEZ rappelle que ces montants n'incluent pas le changement et la pose de nouveaux mats et luminaires ainsi que les raccordements, qui seront à la charge de la commune.

M. PECOUL indique que le contact a été pris avec le Président du Syndicat de télévision du Serpaton pour leur participation à l'enfouissement du réseau TV.

Vu la délibération 329 du comité syndical du 5 juillet 2010,

Vu la délibération 292 du comité syndical du 2 mars 2009,

Vu la présentation faite du projet par le SEDI lors du conseil municipal du 7 juillet 2015,

Vu la délibération 2015-72 du 5 octobre 2015 du conseil municipal de Gresse-en-Vercors approuvant le lancement de la tranche 1,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'avant-projet et le plan de financement prévisionnels de l'opération tranches 2 : Participation prévisionnelle : 15 441 €**
- **VALIDE l'avant-projet et le plan de financement prévisionnels de l'opération tranches 3 : Participation prévisionnelle : 20 091 €**
- **VALIDE la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI à hauteur de 735 € pour la tranche 2 et de 957 € pour la tranche 3.**

Vote : UNANIMITE (11 POUR)

Points d'informations divers :

- Point d'info : refus ligne de trésorerie 2016 par la banque postale
- Point d'info : station d'épuration. M. VALLIER rappelle que la commune devra payer en 2016-2017 près de 2 millions HT de travaux pour la réhabilitation de la STEP. M. ROUGALE fait un compte rendu de l'audience auprès du Tribunal administratif en juin et insiste sur la gravité de la situation. Il indique qu'il va demander audience au Préfet de l'Isère pour exposer l'impasse entre la mise en demeure enjoignant de réhabiliter la STEP avant fin 2016 d'un côté et la situation financière de la commune d'un autre. Il rappelle également que le programme de travaux demandé par l'agence de l'eau a été entièrement respecté à ce jour. M. VALLIER indique qu'il redoute les conséquences pour la commune et le risque de devoir arrêter tout autre projet pendant des années. M. BOUVIER se demande si la solidarité territoriale ne permettrait pas aux communes en aval de la STEP de participer à sa réhabilitation, notamment le bassin grenoblois.
- Point d'info : date des prochains conseils municipaux de 2016 : le 11 Janvier 2016 à 20h, le 8 Février 2016 à 20h, le 21 et 29 Mars 2016 à 20h
- Point d'info : le Gymnase de Monestier de Clermont est retenu par la préfecture, le SEDI et ERDF comme lieux de vie pour la réalimentation en urgence en cas de grosses coupures électriques. M. CALVEZ demande à ce qu'on lui fasse remonter, en tant que délégué SEDI, tous les problèmes de microcoupures sur la commune afin de les signaler à ERDF.
- Point d'info : retour conseil syndical du SEDI
- Point d'info : taxes d'habitation et foncières 2015. Légère baisse par rapport à 2014 (4000 €)
- Point d'info : le rapport de l'expert mandaté dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage de la maison du Grand Veymont, est positif pour la commune. Les travaux de réparation des infiltrations dans la cage d'ascenseur seront pris en charge par l'assureur.
- Point renégociation assurances sur les flottes automobiles. Economie de 1500 € sur les véhicules RM et de 400 € sur les véhicules commune, le tout en passant à des contrats sans franchise.

- Point recrutements en cours : deux emplois aidés en cours de recrutement qui commenceront le 14 décembre. Aides financières de l'Etat dans les deux cas.
- Point Gresse info : M. le Maire rappelle que les articles doivent être rapidement fournis à M. BOUVIER et que toutes les participations sont les bienvenues.
- Point Odyssée Verte : Comme demandé au conseil municipal de novembre, Mr Calvez réitère sa demande de présentation d'un bilan (nombre d'entrée - CA - investissement du gestionnaire...) de la saison estivale 2015 de l'odyssée verte. Mr Calvez regrette que l'odyssée verte n'ait pas été ouverte aux vacances de la Toussaint compte tenu du prolongement des conditions estivales. M. le Maire indique que des subventions ont été refusées et que le projet est en suspens actuellement.
- Point changement de syndicat aux Dolomites.
- Point sur le Nordique. Monsieur GRABIAS délégué au nordique demande pour quelles raisons il n'a pas été associé au choix du prestataire chargé de faire le balisage et l'entretien des itinéraires raquettes comme convenu au mois de juillet 2015. Il regrette que ce balisage n'ait pas été posé avant les premières neiges du 29 novembre, du fait de l'ingérence de certains dans ce dossier. M. GRABIAS demande à ce que les rôles de chacun soient clairement redéfinis sur le dossier raquette.
- Point système de récupération calories sur usine à neige pour chauffage maison du Grand Veymont : M. le Maire indique que la société Venitucci attend une plage de fonctionnement suffisante et non forcé de l'usine à neige pour valider le fonctionnement, et ainsi la commune pourra percevoir la subvention prévue de l'ADEME.
- Point sur les Assemblées générales du village.
- Rappel du marché de Noël le 20 décembre.
- Point arrêté Etat d'urgence : M. GODEAU signale que des individus ont fait usage d'engins détonnant samedi 28 novembre 2015 vers 21h00 au hameau la Ville entre le Gîte Les Carlines et le café le l'Aupet. Il demande quelles mesures ont été prises à l'encontre de ces personnes qui ont bravées l'état d'urgence sur notre commune et demande qu'une plainte soit déposée auprès de la gendarmerie par la Mairie.

Le secrétaire de séance
Sébastien VALLIER

Le Maire
Alain ROUGALE